

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-518 du 29 Décembre 1988

chargeant le Camarade Justin
GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie
et de l'Energie de l'intérim du
Camarade Didier DASSI, Ministre des
Finances pour compter du 20 Décembre
1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 20 Décembre 1988, le Camarade
Justin GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence
du Camarade Didier DASSI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA/CC 1 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MF-
MIE 6 Autres Ministères 14 DPE-DLC-INSAL 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-